

2011-JAN-10  
2010-4481

**WILSON**  
**INSECTICIDE POUR LES MINOTERIES ET BOULANGERIES**

SOLUTION

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 14509 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

pyréthrines 0,2 %  
butoxyde de pipéronyle 0,72 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 205 L

Agrium Advanced Technologies RP Inc.  
10 Craig St.,  
Brantford, ON  
N3R 7J1  
519-757-0077

Un insecticide de première qualité mis au point spécifiquement pour être utilisé dans les boulangeries, minoteries, silos à grains, meuneries, usines de transformation de céréales, entrepôts et véhicules de transport, pour la suppression des insectes qui attaquent les grains et les produits entreposés.

**MODE D'EMPLOI : PRÉPARATIFS POUR LA PULVÉRISATION ET LE BRUMISAGE.** Faire évacuer l'endroit à traiter avant le brumisage. Réduire la circulation d'air en fermant les portes, fenêtres et ventilateurs, et en arrêtant le système de climatisation. Éteindre toutes les sources possibles d'allumage ou d'inflammation dans l'endroit à traiter. S'il y en a, enlever tous les aliments et l'équipement de service alimentaire pour ne pas les contaminer, ou bien laver l'équipement de service alimentaire après le traitement. À la suite du brumisage, garder l'endroit fermé pendant 10 à 20 minutes. Bien aérer l'endroit traité avant d'y retourner.

**POUR LA SUPPRESSION DES ALUCITES DES GRAINS, PYRALES MÉDITERRANÉENNES DE LA FARINE, PYRALES DU CHOCOLAT, EPHESTIA ELUTELLA, CADELLES, PYRALES INDIENNES DE LA FARINE, PYRALES DU TABAC, CUCUJIDES, TRIBOLIUMS DE LA FARINE ET CHARANÇONS.** Pulvériser le produit dans l'air ambiant à raison de 150 à 200 mL d'insecticide pour 100 m<sup>3</sup> d'espace, à l'aide d'un générateur de brume électrique ou d'un brumisateur à air.

Si l'infestation est sérieuse, fumiger d'abord pour éliminer l'infestation, puis brumiser de nouveau pour empêcher toute réinfestation. Traiter directement les compartiments d'emmagasinage vides, ainsi que l'équipement de transport interne, de transformation et de manutention, et les autres refuges des insectes. S'occuper particulièrement des endroits obscurs. Ne pas oublier de mettre de l'insecticide autour des contenants de produits entreposés où les insectes pourraient se dissimuler. Brumiser de façon à entrer en contact avec autant d'insectes que possible.

Cet insecticide peut aussi être utilisé comme insecticide résiduel ou de contact dans les compartiments à grain vides et autour de la machinerie des minoteries. Enlever toutes les substances farineuses des compartiments, des trémies des silos, des becs, etc. Appliquer l'insecticide avec un pulvérisateur à pression. Traiter les surfaces jusqu'à ce qu'elles soient humides, particulièrement les endroits où les insectes se cachent ou se reproduisent. Pulvériser le produit de façon à entrer en contact direct avec autant d'insectes que possible.

Répéter les traitements de brumisage ou de pulvérisation aussi souvent que nécessaire pour maintenir la suppression.

**POUR LA SUPPRESSION DES MOUCHES, PAPILLONS NOCTURNES, MARINGOUINS ET DROSOPHILES.** Pulvériser ce produit dans l'air ambiant à raison de 150 à 200 mL d'insecticide pour 100 m<sup>3</sup> d'espace. Diriger la brume vers le haut dans l'endroit à traiter. Cet insecticide d'ambiance et de contact devrait faire partie d'un programme global d'assainissement et être utilisé de concert avec les insecticides à action résiduelle, les insecticides pour compartiments à grain et les fumigants pour le grain et la machinerie. Communiquer avec le représentant de Nu-Gro pour avoir de l'aide.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'en inhaler la brume ou l'aérosol. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas entreposer, verser ou utiliser près d'une flamme nue. Porter un masque ou un respirateur quand on le pulvérise sous forme de brouillard. Ne pas contaminer les aliments ni l'équipement de préparation des produits alimentaires. Bien laver avec de l'eau potable toutes les surfaces et toutes les machines traitées qui pourraient ensuite entrer en contact avec des aliments. Garder le contenant fermé et ne pas le remiser près d'une source de chaleur. Avant de brumiser, toutes les sources possibles d'allumage doivent être éteintes dans l'endroit à traiter. Dans les usines de transformation des aliments et les établissements de restauration, n'utiliser que lorsqu'ils ne sont pas en activité. Sortir tous les aliments avant le traitement. Couvrir toutes les surfaces servant à la préparation des aliments et les nettoyer à fond à l'eau potable avant de les réutiliser.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )